

NOTE ANNEXE AUX COMPTES 2025

1. Faits significatifs

En 2025, le résultat net présente un déficit de 69 416,05 €, contre un déficit de 5 182 € pour l'exercice précédent. Ce recul s'explique par des dons nominatifs et des collectes en recul par rapport à 2024 (401 328 € en 2025 contre 437 022 € en 2024). Même si cette réduction des dons en 2025 est affectée par un effet de report de certains dons sur le début de l'année 2026, il n'en demeure pas moins que ce recul est un point de vigilance. Nos dépenses ont été maîtrisées et sont en recul comparé à 2024 (760 521 € en 2025 vs 805 001 € en 2024). Au 31 décembre 2025, le total de la trésorerie de l'association se montait à 438 430 € (dont 29 788 € de chèques et autres valeurs à encaisser), contre 469 192 € à la fin de l'exercice précédent.

En 2025 notre Église locale n'a pu compter que sur un seul Pasteur, dans le cadre des 18 mois de vacance pastorale décidés entre le départ de Christian Baccuet en janvier 2025 et l'arrivée de Céline Rohmer en juillet 2026.

Nous avons eu la chance d'avoir notre Pasteure Sophie Ollier, qui a poursuivi son ministère auprès de notre paroisse avec confiance, enthousiasme et beaucoup d'énergie, soutenue par de nombreux paroissiens qui ont redoublé de dynamisme et d'initiatives. Cet engagement redoublé autour de notre Pasteur a porté de beaux fruits : le lancement du projet sacristie, pour imaginer un espace différent de témoignage de la Parole, une nouvelle formule des Journées de Vente et d'Amitié, les cultes « Venez et Voyez » dans un format revu et tant d'autres belles initiatives, grandes et petites.

Cette dynamique de confiance et d'espérance nous a conduits à répondre favorablement à l'appel de la Région et à accepter d'augmenter notre contribution régionale pour la porter à 310 000 €. Nous avons également répondu favorablement à l'appel du Synode Régional 2025 qui a sollicité l'ensemble des Églises locales de la région à apporter à la Région un soutien financier complémentaire. L'ÉPUPL a ainsi versé un complément de 25 000 € en fin d'année 2025.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Principes et conventions générales

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions des règlements ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par le règlement ANC 2022-06 du 4/11/2022 et en appliquant les dispositions particulières du règlement ANC 2018-06 du 5/12/2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, complété par le nouveau règlement ANC 2023-03.

La première application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03 constitue un changement de méthode comptable « rétrospectif » qui a eu les impacts suivants sur les comptes de l'association :

- Les avantages en nature qui figuraient en «transferts de charges» sont désormais classés dans la rubrique «salaires».

Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivante :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices
- permanence des méthodes comptables.

L'évaluation des éléments d'actifs immobilisés est pratiquée en utilisant la méthode des coûts historiques pour les biens acquis depuis 10 ans ou moins à la date du 1^{er} janvier 2006 et en utilisant la méthode « valeur vénale » pour les biens acquis depuis plus de 10 ans à la date du 1^{er} janvier 2006. Les valeurs vénales ont été estimées en 2001.

Les amortissements des biens immobiliers et mobiliers ont été calculés en retenant, pour les biens acquis en 2006 et précédemment, la méthode d'amortissement par composants et en prenant en compte la valeur résiduelle au 1^{er} janvier 2006 pour déterminer la base d'amortissement. Pour les biens acquis ou immobilisés postérieurement (à compter de 2007), les amortissements ont été calculés en retenant la méthode par composants et en fonction du mois d'entrée en immobilisation pour déterminer la base d'amortissement

3. Notes sur le bilan

3.1. Immobilisations et Amortissements

3.1.1. Mouvements sur immobilisations en 2025

En €uros	Valeur brute 31/12/2024	Acquisitions 2025	Cession/rebut/ extourne 2025	Valeur brute 31/12/2025
Logiciel brevet	13 000	-	-	13 000
Terrains	776 000	-	-	776 000
Constructions - Structure	2 584 629		-	2 584 629
Construction - Toiture, façade, étanchéité	598 755		-	598 755
Constructions - Équipements techniques	693 591		-	693 591
Travaux Chapelle	717 656		-	717 656
Orgues	185 361		-	185 361
Mobilier	288 484		-	288 484
Installation et agencement	174 747	18 930		193 677
Matériel de bureau	51 157		-	51 157
Immobilisations en cours	7 572	23 672	7 572	23 672
TOTAL	6 090 953	42 602	7 572	6 125 983

3.1.2. Amortissement des valeurs immobilisées

	Amortissement au 31/12/2024	Dotations en 2025	Extourne en 2025	Amortissement au 31/12/2025
Logiciel brevet	13 000	-		13 000
Constructions - Structures	151 493	-		151 493
Constructions – Toitures, façades	592 880	392		593 272
Constructions – Équipements techniques	583 533	23 962		607 495
Travaux Chapelle	134 857	30 455		165 312
Orgues	170 144	7 647		177 790
Mobilier	288 300	-		288 300
Installation et agencement	134 098	6 789		140 887
Matériel de bureau	21 446	9 959		31 406
	2 089 751	79 204	-	2 168 955

Il n'est pas procédé à amortissement des composants *Terrain* d'une part et *Construction/Structure* d'autre part.

Sauf exception :

- Les éléments de *Construction/Toiture-façade-étanchéité* sont amortis sur la durée résiduelle, calculée en déduisant de la durée de 15 ans le nombre d'années courues,
- Les éléments de *Construction/Équipement technique* sur une base de 20 ans,
- Les *orgues* sur une base de 25 ans et le piano sur 10 ans,
- Le *mobilier* sur une base de 3 ans,
- Les installations et agencements sur 10 ans,
- Le *matériel de bureau* et l'informatique sur 3 ans,
- Le matériel de vidéo et audio sur 5 ans.

Les amortissements sont calculés à compter du 1^{er} du mois qui suit la réception (en fait, par assimilation, le 1er du mois qui suit le dernier paiement relatif à la valeur).

Pour la Chapelle de la rue Madame :

- Les éléments de construction sont amortis sur 50 ans,
- Les équipements techniques sont amortis sur 20 ans,
- Les installations et agencements, y compris le mobilier, sont amortis sur 10 ans,
- L'audio et la vidéo sont amortis sur 5 ans.

Pour la Chapelle, les amortissements sont calculés à compter de la date de réception des travaux indiquée sur les différents procès-verbaux, à savoir le 29/07/2020.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 79 204 € en 2025, en application des règles ci-dessus rappelées, à 75 615 € en 2024.

3.1.3 Dotations aux amortissements 2025

Cela conduit à présenter un montant de 3 957 032 € d'immobilisations nettes au bilan au 31 décembre 2025, à comparer au montant de 4 001 205 € comptabilisé à fin 2024.

3.2. Éléments de l'actif circulant

Les excédents de trésorerie sont placés temporairement en «*Livret A Sup Association*» et en «*Contrat à Terme*» autour de 2 % (selon la durée), auprès du CIC. Les montants placés sur les CAT seront remboursés avec les intérêts perçus et reversés en tout ou partie sur un nouveau CAT, en fonction des besoins de liquidité.

Au 31 décembre 2025, le total de la trésorerie de l'association se montait à 438 430 € (dont 29 788 € de chèques et autres valeurs à encaisser), contre 469 192 € à la fin de l'exercice précédent. Au 31 décembre 2025, le total de la trésorerie comprenait un montant de 66 100 € placé en livret A Sup au CIC et un montant de 300 000 € déposé au CIC sur des Contrats à Terme qui rapportent un taux entre 2,2 % et 1,788 % bruts par an selon la durée du contrat (3, 4 ou 13 mois).

3.2.1. Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

État des créances et dettes au 31 décembre 2025

En €uros		Montant brut	Sur la région	Sur autres	A moins d'un an	A plus d'un an
CRÉANCES	1. Actif immobilisé	-	-	-	-	
	2. Actif circulant	11 587	-	11 587	11 587	
	3. Charges constatées d'avance	10 975	-	10 975	7 522	3 453
	TOTAL	22 562	-	22 562	19 109	3 453
DETTES	1. Emprunts et dettes financières	-	-	-	-	
	2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 173	-	37 173	37 173	
	3. Dettes fiscales et sociales	9 827	-	9 827	9 827	
	4. Dettes EPUDF	3 465	-	3 465	3 465	
	5. Autres dettes				-	
	6. Produits constatés d'avance	4 868	-	4 868	4 868	
	TOTAL	55 333	-	55 333	55 333	-

3.2.2. Produits à recevoir, charges à payer, produits & charges constatés d'avance

Charges à payer au 31 décembre 2025

Postes du passif en euro	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
Dettes fiscales et sociales	8 283	10 458
Factures non parvenues	23 639	14 707
Autres dettes	3 465	3 580
Total	35 387	28 745

Produits à recevoir au 31 décembre 2025

Postes de l'actif en euro	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
Créances clients	0	12 450
Créances diverses	0	3 360
Autres produits à recevoir	750	2 684
Total	750	18 494

Charges constatées d'avance : 10 975 €.

Nous avons 4 868 € de produits constatés d'avance au 31 décembre 2025 correspondant à des acomptes concernant la mise à disposition de salles pour 2026.

3.3. Variation des fonds associatifs et réserves

En Euros

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentat°	Diminut°	A la clôture
Fonds propres	4 310 649				4 310 649
Report à nouveau	-411 027	-5 182			-416 209
Excédent ou déficit de l'exercice	-5 182			5 182	-69 416
SITUATION NETTE	3 894 440	-5 182	0	5 182	3 825 024
Provisions pour risques	0				
TOTAL	3 894 440	-5 182	0	5 182	3 825 024

La variation des fonds associatifs et réserves est présentée (*valeur après affectation du résultat*) après proposition à l'assemblée générale annuelle à tenir le 10 mai 2026.

3.4. Fonds dédiés sur dons manuels affectés

Les travaux de la Chapelle étant terminés, les fonds dédiés continuent à être repris. En 2025, 31 027 € ont ainsi été rapportés au compte de résultat. L'utilisation des fonds dédiés continuera à être rapportée en produits chaque année au même rythme que les travaux de rénovation de la Chapelle seront amortis.

Le montant total des fonds dédiés au 31 décembre 2025 s'élève à 538 817 €.

3.5. Variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture de l'exercice	Ressources affectées reçues en N	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondants à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Fonds Chapelle	569 844 €	31 027 €		- €		538 817 €	

4. Produits

4.1. Offrandes et dons

Sont ainsi comptabilisés tous les dons reçus par chèques, prélèvements et virements. Il s'agit des catégories suivantes :

- Les dons nominatifs ordinaires, reçus des donateurs à titre régulier ou exceptionnel, et donnant lieu à reçu fiscal.
- Les dons anonymes reçus à l'occasion des collectes des cultes de la rue Madame et de la rue de Grenelle ; ils ne donnent pas lieu à reçu fiscal.
- Les dons nominatifs et anonymes reçus à l'occasion de cérémonies. Seuls les premiers donnent lieu à reçu fiscal.

4.2. Avantages et ressources provenant de l'étranger

Date	Pays d'origine	Personnalité juridique du contributeur	Nature	Caractère direct ou indirect	Mode de paiement	Montant
30-01 au 31-12-2025	Canada	Personne physique	Don manuel	Direct	Virement	1 372 €
25/05/2025	Belgique	Personne physique	Don manuel	Direct	Virement	2 000 €
						3 372 €

4.3. Inventaire des biens immeubles et meubles (art. 21 loi 1905)

- 58, rue Madame – 75006 Paris
- 72, boulevard Raspail – 75006 Paris
- 106, rue de Grenelle – 75007 Paris

Tableau des immobilisations

		Net au 31/12/2024	Brut au 31/12/2025	Amort. au 31/12/2025	Net au 31/12/2025
IMMOBILISATIONS		4 001 205	6 090 955	2 168 953	3 957 033
Madame	Terrain	568 000	568 000	0	568 000
Corp.	Construction / Structure	1 766 732	1 918 224	151 493	1 766 731
	Toiture	5 876	515 555	510 071	5 484
	Équipement technique	86 201	596 040	528 302	67 738
	Mobilier	185	265 181	264 996	185
	Aménagements divers	37 991	179 378	129 208	50 170
	Installation & agencement	0	0		0
	Matériel de bureau	25 485	38 913	20 939	17 974
	Orgue	15 271	185 361	177 790	7 571
	Travaux Chapelle	582 800	717 657	165 312	552 345
Incorp.	Logiciel brevet	0	13 000	13 000	0
	Immobilisations en cours	7 572	23 672		23 672
		3 096 058	5 020 981	1 961 111	3 059 870
Raspail	Terrain	208 000	208 000	0	208 000
	Construction / Structure	665 600	665 600	0	665 600
	Toiture	0	83 200	83 200	0
	Équipement technique	23 858	97 552	79 193	18 359
	Mobilier	0	0		0
		897 458	1 054 352	162 393	891 959
Grenelle	Construction / Structure	805	805	0	805
	Mobilier	0	23 304	23 304	0
	Installation & agencement	2658	14 300	11 679	2 621
	Matériel de bureau	4226	12 244	10 466	1 778
		7 689	50 653	45 449	5 204

4.4. Suivi de l'aliénation des biens attribués

Néant

4.5. Liste des lieux de culte utilisés habituellement pour l'exercice du culte :

- Temple du Luxembourg - 58, rue Madame – 75006 Paris
- Temple de Pentemont - 106, rue de Grenelle – 75007 Paris

4.6. Valorisation des contributions volontaires (Art. 211-1 du règlement ANC 2018-06 du 5/12/2018)

En conformité avec la décision n° 7 du synode national de 2022 de l'Église Protestante Unie de France, aucune valorisation au titre des contributions volontaires en temps des bénévoles n'est effectuée dans les comptes de l'Église protestante unie de Pentemont-Luxembourg.

4.7. Participations aux frais

Il s'agit de sommes reçues à l'occasion d'activités organisées par l'association culturelle et permettant la couverture des frais de gestion et d'entretien des locaux.

4.8. Soutien de prise en charge des ministres

Ce poste reprend le coût de prise en charge des ministres tel qu'il est communiqué à l'association culturelle par l'EPUDF, qui les rémunère.

4.9. Produits des salles et des appartements

Ce poste regroupe les produits perçus à l'occasion de la mise à disposition de logements et de salles pour des activités non organisées par l'association culturelle.

4.10. Produits financiers

Ce poste enregistre les produits du placement de la trésorerie disponible sur différents comptes ouverts auprès de la banque CIC.

4.11. Utilisation des fonds dédiés

Le produit de 31 027 € correspondant à l'utilisation des fonds dédiés pour les travaux de la Chapelle.

4.12. Ressources générosité du public

En 2025, les fonds reçus via la Fondation du Protestantisme-Martin Bucer s'élèvent à 12 000 € contre 40 080 € en 2024.

4.13. Charges

4.13.1. Achats, fluides, consommables

Ce poste présente les dépenses d'eau, d'électricité, de consommation de chauffage urbain, de produits d'entretien, ainsi que divers petits achats liés l'activité de l'association culturelle (catéchisme, cultes, etc.).

4.13.2. Services, entretiens, assurances

Ce poste regroupe les charges de services nécessaires pour l'entretien des locaux et le fonctionnement de l'association culturelle (contrats de chauffage, d'ascenseur, de téléphone, d'assurance, etc.).

4.13.3. Impôts et taxes

Il s'agit principalement des taxes foncières dont est redevable l'association culturelle au titre de ses différents locaux, de taxes communales et de taxes liées à la formation.

A cela s'ajoute le montant dû sur les intérêts perçus des placements fait depuis mars 2023 sur les Comptes à Terme (13, 12, 4 ou 3 mois).

4.13.4. Charges de personnel

Les charges de personnel de l'association comprennent, outre la rémunération des salariés -à temps complet ou partiel- employés par l'EPUPL, le coût de la rémunération des ministres tel qu'il est communiqué à l'association culturelle par l'Union Nationale des Associations Culturelles de l'EPUDF qui les rémunère.

4.13.5. Contributions, autres charges de gestion courante

Ce poste comprend principalement la contribution annuelle versée à l'EPUDF (cible) par l'intermédiaire de la région parisienne, à hauteur de 310 000 €, plus un complément, fin 2025, de 25 000 €, cela fait suite à l'appel du Synode régional en novembre 2025.

4.13.6. Dotations aux amortissements et provisions.

La dotation aux amortissements est calculée dans les conditions indiquées au 3.1.2 ci-dessus.

4.13.7. Charges financières

Néant

4.14. Résultat de l'exercice

<i>En Euro</i>	2024	2024 Pro forma	2025
Résultat d'exploitation	-45 618	-14 590	-79 295
Résultat financier	12 194	12 194	9 564
Résultat courant	-33 424	-2 396	-69 731
Impôt sur les sociétés	0	-2 786	315
Résultat exceptionnel	31 027		
Engagement à réaliser s/ressources affectées	2 786	0	0
Résultat de l'exercice	-5 182	-5 182	-69 416

Le résultat d'exploitation de 2025 est un déficit de 79 295 €, contre un déficit pro forma, du fait de l'application du nouveau plan comptable, de 14.590 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier comprend principalement les intérêts perçus sur les comptes d'épargne, et revalorisé par les intérêts de 2025 à recevoir en provenance des CAT ouverts en 2024 & 2025.

Le résultat de l'exercice présente un déficit de 69 416 €, contre un déficit de 5 182 € pour l'exercice N-1.

5. Autres informations

L'association n'a donné aucun engagement ou sûreté en cours.

L'EPUPL va bénéficier d'un legs à hauteur de 150 000 € qui a été accepté par le conseil presbytéral le 13 janvier 2026 ; à ce titre il fera l'objet d'un produit dans les comptes 2026.
